Série de la pensée comptable islamique

Guide des Comptables pour la Zakat

Dr Husain Husain Chehata
Professeur de comptabilité à la faculté du Commerce à l'Université Azhar Consultant de Beït – azzakat au Koweït

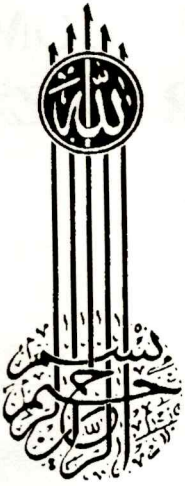
Dr Abdessattar Abu Ghudda
Consultant juridique du groupe Dalla Al Baraka Consultant de Beït – azzakat au Koweït

GUIDE DES COMPTABLES POUR LA ZAKAT

Rédigé par:

Dr Abdessattar Abu Ghudda
Consultant juridique du groupe Dalla Al Baraka
Consultant de Beït – azzakat au Koweït

Dr Husain Husain Chehata
Professeur de comptabilité à la faculté du Commerce
A l'Université Azhar Consultant de Beït – azzakat au Koweït


بسم الله الرحمن الرحيم

Ce livre a été traduit et édité par l'association marocaine d'études et de recherches sur la Zakat avec l'appuie d'un certain nombre de bienfaiteurs.

CONTENU DE L'OUVRAGE

1er Chapitre : Les règles et les équations comptables de la Zakat des fonds.

2e Chapitre : Les procédures pratiques pour déterminer la Zakat dûe par les personnes et les sociétés.

3e Chapitre : Le tableau des actifs leur évolution et la détermination de son assertion ou non à la Zakat.

4e Chapitre : Le tableau des passifs et la possibilité de leur déduction des actifs assujettis à la Zakat.

5e Chapitre : Modèles comptables pour déterminer la Zakat des biens et activités diverses.

6e Chapitre : Cas pratiques de la détermination de la Zakat pour des activités industrielles et commerciales (exemples).

INTRODUCTION

Pour déterminer la Zakat sur les biens des personnes et des sociétés, le comptable a besoin d'un guide pour l'aider à connaître les rubriques des actifs assujettis à la Zakat et la méthode de leur évaluation, ainsi que les rubriques des passifs déductibles, des actifs assujettis à la Zakat pour arrêter l'assiette de la Zakat et la méthode de terminer le montant de la Zakat et procéder à son paiement.

Ce guide contient des connaissances résumées sur les définitions et les règles permettant au comptable de déterminer la zakat, ainsi que les modèles comptables et les procédures, sans évoquer en détail les questions juridiques et comptables qui peuvent être consultées dans les livres spécialisés.

Ce guide s'adresse aux comptables des entreprises économiques et financières, aux comptables juridiques, aux chercheurs et étudiants et hommes d'affaires qui veulent calculer la zakat de leurs biens et leurs diverses activités.

Ce guide s'articule autour de six chapitres suivants :

1er Chapitre: Les règles et les équations comptables de la Zakat des fonds.

2ème Chapitre: Les procédures pratiques pour déterminer la Zakat dûe par les personnes et les sociétés.

3ème Chapitre: Le tableau des actifs, leur évolution et la détermination de son assertion ou non à la Zakat.

4ème chapitre: Le tableau des passifs et la possibilité de leur déduction des actifs assujettis à la Zakat.

5ème chapitre: Modèles comptables pour déterminer la Zakat des biens et activités diverses.

6ème **Chapitre:** Cas pratiques de la détermination de la Zakat pour des activités industrielles et commerciales (exemples).

A la fin de ce guide nous avons dressé une liste des principales références qui contiennent des connaissances juridiques et comptables.

Nous avons pris en considération dans la préparation de ce guide, la réalité à travers les applications actuelles de la Zakat dans les pays islamiques. Ce guide retrace les cas pratiques qui se posent aux individus, aux sociétés et autres et repose sur la simplicité et la facilité de l'exposé pour permettre aux non spécialistes d'en tirer profit et de passer à l'action.

Ce guide s'est basé sur les décisions, les avis et les explications émises par les Académies du FIQH, les conférences et les séminaires se rapportant à la Zakat et notamment aux problèmes actuels qui ont été débattus au cours des séminaires sur la Zakat organisés avec l'aide de Baît Az-Zakat du Koweït et du groupe DALLA EL BARRAKA.

Ce guide s'est inspiré des détails contenus dans le guide de la comptabilité de la Zakat des sociétés édité par Baît az-Zakat au Koweït.

Nous souhaitons que ce guide soit utile pour les musulmans et que l'effort fourni soit un supplément scientifique et pratique et qu'il soit, enfin, un support adéquat à la volonté des gouvernements, des personnes et sociétés qui s'attachent à appliquer la Zakat, dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

« ET DIEU DIT LA VERITE ET GUIDE AU BON CHEMIN» Coran.

Muharram 1416/juin 1995 Les auteurs

PREMIER CHAPITRE

Les règles et les équations comptables de la Zakat

1.1. LES REGLES COMPTABLES DE LA ZAKAT DES BIENS

La fixation et l'évaluation de la Zakat des fonds et du commerce sont déterminées par des règles comptables inspirées des ressources référentielles de la loi islamique ou des principes de la pensée comptable en cours qui ne se contredisent pas avec les règles et les actes de la loi islamique.

Les plus importantes règles sont :

a. La règle de l'annualité:

La Zakat est calculée en fonction de l'année lunaire et commence dès que l'argent atteint le seuil imposable et ceci est valable pour toutes les Zakat sauf celles des céréales, des fruits, des minerais et des trésors enfouis.

b. La règle de l'indépendance des années:

Toute année d'imposition de la Zakat étant indépendante de l'autre, il n'est pas permis pour la même année d'imposer la Zakat deux fois pour le même bien ou pour deux biens différents afin d'éviter la dualité. Le Prophète, que le salut et la bénédiction soient sur lui a dit «Pas de dualité dans la Zakat ».

c. La règle consistant à s'assurer que le développement du capital est effectif ou potentiel.

Il faut que l'argent assujetti à la Zakat croit réellement ou potentiellement. Les actifs immobilisés et les objets destinés à l'utilisation personnelle ne sont pas assujettis à la Zakat.

d. La règle de l'aptitude à l'obligation:

Le surplus (ou biens qui dépassent les besoins essentiels) est seul assujetti à la Zakat. Il est donc nécessaire que le bien atteigne le seuil imposable pour qu'il y ait obligation.

e. La règle du calcul de Zakat sur le global ou le net:

La méthode du calcul de la Zakat diffère selon la nature du bien et de l'activité. Pour certains biens on prend en compte le global et pour d'autres le net. Par exemple, la Zakat sur la richesse monétaire est calculée sur le capital et sa croissance, de même pour la Zakat du bétail. Pour la Zakat sur le revenu des exploitations et du commerce, elle est calculée sur le net puisqu'on ne prend la Zakat que sur ce qui reste une fois les dépenses et les dettes de l'année apurées.

f. La règle de fusion des biens de même nature:

Il est possible de mettre dans la même assiette de la Zakat la richesse monétaire le net de l'activité et le revenu des rentes commerciales. Mais la fusion n'est pas possible si la nature des biens diffère, par exemple on ne peut pas mettre dans la même assiette le bétail et le commerce ou les céréales et les fruits.

g. La règle de l'évaluation en fonction de la valeur courante (du marché) :

Pour calculer la Zakat de l'activité commerciale et les éléments de la richesse monétaire, on se base sur la valeur courante à la date du paiement de la Zakat et non sur la valeur historique ou le coût.

1.2. LES EQUATIONS DU CALCUL DE LA ZAKAT DES « BIENS »

1. **L'assiette de la Zakat des «biens »** = les actifs assujettis à la Zakat, moins, Les passifs immédiatement déductibles».
2. **Les actifs assujettis à la Zakat**: Ce sont ceux qui remplissent les conditions d'obligation à la Zakat.

   a. La propriété totale;

   b. La croissance réelle ou potentielle;

c. L'expiration de l'année sauf pour la Zakat des céréales, des fruits, des minerais et trésors enfouis;

d. Que le bien n'ait pas été assujetti à la Zakat durant la même année;

e. Qu'il soit en plus des besoins vitaux;

f. Qu'il soit libre de toute dette immédiatement payable;

g. Qu'il atteigne le seuil imposable (Anissab).

3. **Les passifs déductibles** : Ce sont des engagements à court terme, immédiatement remboursables et qui remplissent les conditions de déductibilité :

   a. Que ces engagements soient liés à l'activité ;

   b. Qu'ils soient soumis au remboursement au cours de l'année prochaine ;

   c. Qu'ils soient licites.

4. **Le seuil imposable** : équivaut à *85* grammes d'or pur ; le gramme étant évalué au prix courant au moment du paiement de la Zakat dans le pays où les biens sont assujettis à la Zakat.

5. **Le montant de la Zakat à payer =** l'assiette de la Zakat une fois le seuil imposable atteint x le taux de Zakat.

6. **le taux de la Zakat** : il est variable selon la nature des biens et l'activité. Il varie entre 2,5% et 20%.

DEUXIEME CHAPITRE

Les procédures pratiques pour calculer la Zakat (Les opérations comptables)

2.1. Comment calculer la Zakat des fonds (Argent)

On procède comme suit pour calculer la Zakat des fonds (Argent)

a. Fixer la date du commencement de l'année à partir de laquelle sera calculée la Zakat. Cette date diffère selon les conditions de chacun, sauf pour la Zakat des céréales, des fruits, minerais et des trésors enfouis.

Dans le cas de la fixation du commencement de l'année pour la 1ère fois, il faut que les fonds atteignent le seuil imposable. A cette date, sont fixés le début et la fin de l'année où sera exigé le paiement de la Zakat.

b. Déterminer et évaluer les différents biens possédés par le contribuable à la fin de l'année selon les règles et les lois régissant la Zakat : ce sont les actifs de la Zakat.

c. Déterminer et évaluer les passifs (engagements) doivent être déduits des actifs de la Zakat selon les règles et les lois régissant la Zakat.

d. Déterminer l'assiette de la Zakat en soustrayant les passifs déductibles des actifs de la Zakat ; selon l'équation suivante :

[L'assiette de Zakat = Les actifs de Zakat - Les passifs déductibles]

e. Déterminer et évaluer le montant du seuil imposable (NISSAB) selon la nature du bien ou de l'activité objet de la Zakat car il diffère selon la nature de la Zakat.

f. Comparer l'assiette de la Zakat calculée dans (d) avec le seuil imposable déterminé dans (e) pour savoir si elle est

assujettie à la Zakat ou non. Si l'assiette atteint le seuil imposable, la Zakat est exigée.

g. Déterminer le montant à prélever de l'assiette de la Zakat, c'est ce qu'on appelle le pourcentage ou le taux de la Zakat. Il est fixé ainsi :

- 2,5% pour la Zakat de l'or et de l'argent (la monnaie) du commerce du revenu exploitations du revenu du travail, des rentes et des mines;
- 5% pour la Zakat des céréales et fruits exigeant des frais d'irrigation et de matériel;
- 10% pour la Zakat des céréales et fruits qui sont irrigués par les pluies et les sources d'eau (sans coût) :
- 20% pour la Zakat des trésors enfouis.

h. Le calcul du montant de la Zakat s'obtient en multipliant l'assiette par le taux.

i. La Zakat due est prise en charge comme suit :

- Dans le cas d'entreprises individuelles et des individus la Zakat est dûe par le propriétaire de l'entreprise ou l'individu ;
- Dans le cas de sociétés de personnes : la Zakat est répartie sur les associés en fonction de leurs parts dans le capital de la société;
- Dans le cas des sociétés par actions : On calcule la Zakat selon le nombre d'actions pour arrêter la part de chaque actionnaire.
- Dans le cas de sociétés où interviennent travail et fonds: (Al Modaraba) Le travailleur paye la Zakat sur sa part dans le bénéfice et le fournisseur des fonds paye la Zakat sur le capital et les bénéfices moins la part du travailleur;

j. La répartition de la Zakat se fait selon ses affectations diverses définies par la loi islamique. IL est préférable d'ouvrir un compte au profit des fonds de la Zakat où sera viré le montant de la Zakat payée par les Sociétés et les entreprises.

Il est permis de charger des organisations, des comités ou des institutions de répartir la Zakat selon ses ayants droit prévus par la loi islamique.

Les ayants droit à la Zakat sont :

1. Les indigents;

2. Les pauvres;

3. Les agents chargés de ramasser et de répartir les fonds de la Zakat ;

4. Ceux que l'on espère attirer vers l'Islam;

5. Les esclaves en vue de leur libération ;

6. Les endettés;

7. Toute action au service de Dieu ;

8. Les sans ressources qui se trouvent loin de leur lieu d'habitation et de travail.

2.2. LES OUTILS ET LES PROCEDES COMPTABLES POUR CALCULER LA ZAKAT DES FONDS:

Le comptable a besoin, pour calculer la Zakat, d'outils de travail et doit utiliser les procédés comptables suivants :

1. Fixer le budget général ou la Situation comptable arrêtée la date de calcul de la Zakat.
2. Arrêter Les comptes de clôture de l'année écoulée objet de la Zakat.

3. Procéder aux éclaircissements sur le budget et les comptes finaux tels que:

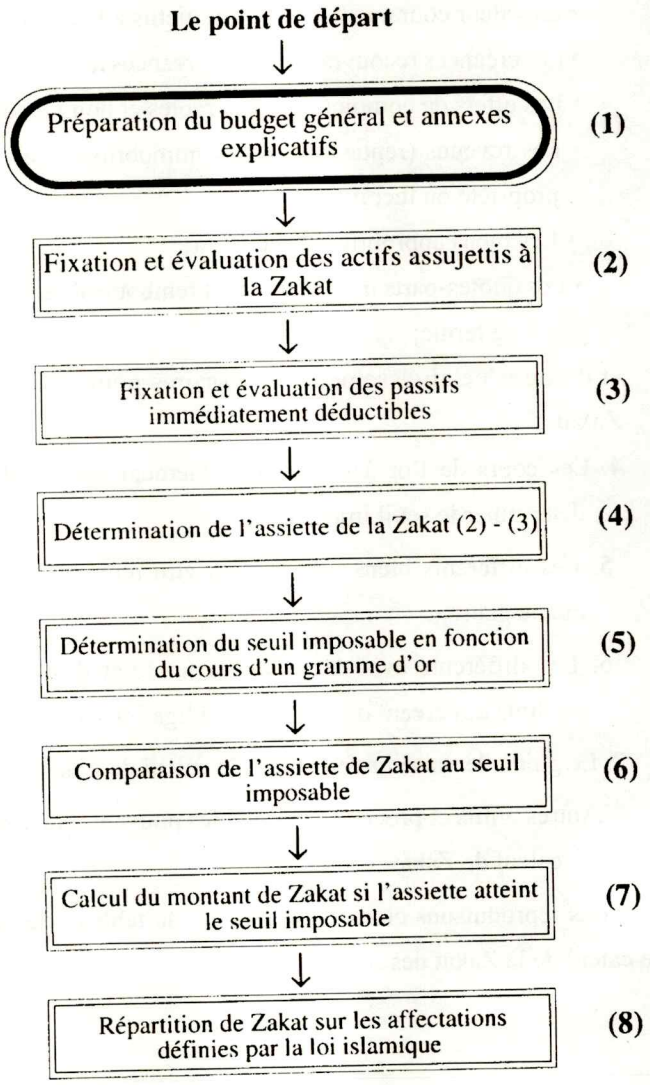
- La valeur courante des actifs assujettis à la Zakat;
- Les créances recouvrables et les créances non recouvrables;
- Les effets de commerce recouvrables et non recouvrables;
- Les revenus (rentes) des actifs immobilisés, destinés à la propriété ou lucratifs;
- Les biens appropriés illicitement;
- Les quotes-parts immédiatement remboursables des crédits à long terme;

et d'autres éclaircissements nécessaires pour le calcul de la Zakat.

4. Les cours de l'or à la date du paiement de la Zakat pour déterminer le seuil imposable;
5. Les différents biens qui peuvent être réunis, s'ils sont du même genre;
6. Les différents avis des oulémas au sujet des activités et produits qui créent de nos jours, obligations à la Zakat;
7. Le guide de renseignements sur le calcul de Zakat;
8. Autres outils et procédés comptables pouvant être utiles pour le calcul de Zakat.

Nous reproduisons ci-après un modèle du tableau des mesures de calcul de la Zakat des fonds.

2.3. TABLEAU DES MESURES DE CALCUL DE LA ZAKAT



TROISIEME CHAPITRE

3. Les procédures pratiques pour calculer la Zakat (Les opérations comptables)

Désignation	Soumission à la Zakat	Ecritures comptables liées à la détermination de la Zakat
(3/1) Les immobilisations :		
• Corporelles destinées à la production de biens et services ;	N.S.	
• Corporelles rentables (destinées essentiellement à la création de revenu) ;	S (le produit net)	Le produit net annuel est alors joint aux autres valeurs soumises à la Zakat
• Investissements immobiliers de longue durée à des fins commerciales.	S	Selon le prix du marché
• Investissements immobiliers en cours de longue durée destinés à la vente...	S	Sur la base de la valeur du terrain, des matières premières et des matières ajoutées et non fongibles
• Investissements immobiliers en cours destinés aux propres besoins ;	N.S	
• Incorporelles (fonds de commerces, brevets d'investissement, etc.)	N.S	
(3/2) Dépenses liées aux ressources à étaler sur plusieurs années		
• Frais avant fonctionnement ;	N.S	
• Frais de 1er établissement ;	N.S	
• Frais de la campagne publicitaire ;	N.S	

N.S : Non soumission ; **S** : Soumission.

Désignation	Soumission à la Zakat	Ecritures comptables liées à la détermination de la Zakat
(3/3) Investissements de longue durée tels que :		
• Achat d'actions créant des bénéfices;	S(bénéfices)	Les bénéfices nets réalisés étant joints aux actions valeurs et soumis à la Zakat : 2,5%
• Commerce des actions (achat/vente) ;	S (valeur)	Selon le prix du marché constaté le jour de la Zakat (Capital + bénéfice)
• Achat d'actions (Créant des revenus) de société filières ;	S(bénéfices)	La filière procède au calcul de la Zakat y compris la part de la Zakat revenant à la société mère
• Achat d'actions créations du revenu (bénéfices) relevant d'autres filières	S(bénéfices)	La société émettant les actions procède au calcul de la Zakat tandis que la société propriétaire s'engage à payer la part de la Zakat qui lui revient
• Investissement dans les actions de la société achetées à des fins de commerces ;	S (valeur)	Selon le prix du marché
• Titres et bons de trésor (Achat pour commerce)	S (capital)	Selon la valeur câble à ajouter aux valeurs souscrites à la Zakat les intérêts n'étant pas soumis à la Zakat
• Investissement dans l'immobilier en vue de réaliser des revenus ;	S (revenu)	
• Investissement dans l'immobilier pour les propres besoins ;	N.S	
(3/4) Les marchandises		
• Industrialisées (finies) dans une entreprise ou dans une société commerciale ;	S	Valeur du marché à l'échéance de la Zakat
• Industrialisées (finies) dans une entreprise industrielle ;	S	Valeur du marché des matières 1res et autres articles ajoutés à la production des marchandises

N.S : Non soumission ; **S** : Soumission.

Désignation	Soumission à la Zakat	Ecritures comptables liées à la détermination de la Zakat
• En cours de production dans un établissement ou dans une entreprise industrielle ;	S	Valeur du marché des matières 1res et autres articles ajoutés à la productions des marchandises
• Travaux en cours pour vente dans des entreprises ;	S	Valeur du marché des matières 1res et autres produits ajoutés aux travaux ainsi que leur part dans la valeur du terrain (prix du marché)
• Travaux en cours dans des établissements pour leurs propres besoins ;	N.S	
• Travaux achevés dans des entreprises ;	S	Valeur du marché des matières premières, des produits non fongibles et de sa part dans le prix du terrain
• Matières premières et autres matières entrant dans la procédure des marchandises ;	S	Selon la valeur du marché
• Matières non utilisées non comprises dans la production proprement dite des marchandises	N.S	
• Les Marchandises à défaut dans les locaux des entreprises	S	Valeur du marché
• Matières premières achetées en cours de production	S	Valeur du marché dans les lieux d'existence, en date d'échéance de la Zakat
• Missions à caractère industriel non destinées à la vente	N.S	
• Pièces de rechange non destinées à la vente	N.S	
• Pièces de rechange destinées à la vente dans des entreprises et des sociétés commerciales	S	Valeur du marché
• Marchandises en route destinée au commerce	S	Valeur du marché dans les lieux d'existence, à la date d'échéance de la Zakat
• Marchandises en route pour les propres besoins ;	N.S	

N.S : Non soumission ; **S** : Soumission.

Désignation	Soumission à la Zakat	Ecritures comptables liées à la détermination de la Zakat
• Crédits (dotation au niveau comptable) ouverts pour achat de marchandises non encore embarquées, non receptionnées;	S	Dans la limite du montant effectivement payé par rapport aux écritures comptables.
• Marchandises déposées chez les tiers ;	S	Valeur du marché dans la place où elle se trouve
(3/5) Clients, effets à recevoir et assurances		
• Créances recouvrables échues ;	S	Selon le journal comptable
• Créances douteuses ;	N.S	N'est soumise à la Zakat qu'après son recouvrement effectif et pour une année seulement
• Pros pour créances douteuses	N.S	
• Créances irrécouvrables	N.S	En cas de leur recouvrement recouvert dans le futur, elles seraient jointes à l'assiette et soumises à la Zakat une seule année
• Effets à recouvrir escomptables	S	Selon la valeur comptable, les intérêts sont écartés et dépensés à d'autres fins
• Effets à recouvrir reportés et douteux	N.S	Ne sont soumis à la Zakat qu'après un recouvrement et pour une année seulement
•Assurances chez les tiers	N.S	
• Avances aux tiers	N.S	
(3/6) Catégories d'avances et débits alternatifs		
• Frais payés d'avances (loyer, assurances, etc.)	N.S	Tout recouvrement éventuel sera compris dans l'assiette et soumis à la Zakat pour une seule année, l'année de son recouvrement.
• Ressources dues ◆ Si recouvrables ◆ Si irrécouvrables	 S N.S	

Désignation	Soumission à la Zakat	Ecritures comptables liées à la détermination de la Zakat
(3/7) Catégories trésorerie		
• Dépôts et comptes courants bancaires :	.....	
◆ Dépôts d'investissement (à court terme) chez les BI;	S	Sur la base du journal comptable augmentée de la rente ou du bénéfice
• Dépôts d'investissement chez les banques commerciales (ordinaires) ;	S	Selon la valeur comptable du capital seulement (les indemnités étant écartées et dépensées à d'autres fins)
.....		.....
◆ Comptes courants ;	S	Valeur comptable
◆ Monétaires (caisses) ;	S	Selon l'inventaire effectif de la caisse
◆ Monnaies en or ou en argent	S	Valeur du marché

N.S : Non soumission ; **S** : Soumission.

QUATRIEME CHAPITRE

4. Tableau des passifs (exigibilité) avec possibilité ou non de leur déduction de l'assiette assujettie à la Zakat

Intitulés des exigibilités	Possibilité de déduction	Evaluation comptable
(4/1) Passifs (déduction ou engagement) :		
• Dettes à long terme pour financer des produits commerciaux ou pour les besoins;	Portion échue	Si l'établissement ne dispose pas d'immobilisation pouvant recouvrir ces dettes
• Créances (fournis et autres)	Déduites	Valeur comptable
• Effets à payer échus	Déduits	Valeur comptable
• Dettes à court terme	Déduites	Valeur comptable (les intérêts ne sont pas déduits)
• Parties échues des dettes à long terme ;	Déduites	Uniquement la partie échue des dettes à long terme
• Frais dûs aux tiers ;	Déduits	Valeur comptable
• Avances sur bons pour le compte d'import ou de services	Déduites	Seulement si ces bons sont compris dans l'assiette et soumis à la Zakat
• Avances reçues sur services qui seront effectués l'année prochaine	Déduites	Valeur comptable
• Impôts dûs (n'étant l'objet d'aucun contentieux)	Déduit	Selon les montants réels et effectifs de l'impôt
• Bénéfices de l'année à répartition et non encore approuvés ;	Non Déduits	La décision de l'assemblée générale n'étant pas prise, ces bénéfices sont considérés comme droit de propriété
• Primes d'assurances échues (vis à vis des tiers)	Déduites	Seule la partie échue
Droits des minorités (Si leur part dans l'investissement est incluse dans l'assiette de la Zakat)	Déduits	Selon la valeur comptable

Intitulés	Possibilité de déduction	Evaluation comptable en vue de la Zakat
(4/2) Catégorie des dotations:		
• Dotation aux congés;	Déduite	Selon la valeur comptable
• Dotation aux employés (à la fin de carrière) ;	Déduite	Selon la valeur comptable
• Dotation aux indemnités ;	Déduite	Selon la valeur comptable
• Dotation aux amendes ;	Déduite	Selon la valeur comptable
• Dotation aux impôts ;	Déduite	Selon la valeur comptable
(4/3) Catégories droit de propriété		
• Capital ;	Non déduit	
• Primes d'émission ;	Non déduites	
• Réserves ;	Non déduites	
• Réserves légales ;	Non déduites	
• Réserves facultatives et statutaires ;	Non déduites	
• Réserves en capital ;	Non déduites	
• Bénéfices non répartis ;	Non déduits	
• Réserves sur différences d'évaluation ;	Non déduites	

CINQUIEME CHAPITRE

V. MODELES COMPTABLES DE MESURE ET DE CALCUL DE ZAKAT DES BIENS ET DES DIVERSES ACTIVITES

Ce chapitre comporte quelques modèles comptables simplifiés de calcul de la Zakat des biens et des activités diverses, à la lumière des connaissances et clarifications retracées dans les chapitres précédents.

Ces modèles représentent un guide pour les comptables qui calculent l'assiette de la Zakat (des biens) et communiquent les informations au contribuable qu'il soit propriétaire d'une entreprise individuelle ou associé dans une société de personnes ou actionnaire dans une société d'actions.

Ces modèles sont les suivants :

1. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat de la fortune monétaire;
2. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des activités commerciales et industrielles;
3. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des céréales et des fruits;
4. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat du bétail;
5. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des ressources minières et maritimes des trésors enfouis;
6. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des revenus des exploitations;
7. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat du produit du travail;

8. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des revenus des professions libérales.

5.1. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat de la fortune monétaire

L'assiette de la Zakat de la fortune monétaire englobe : La monnaie fiduciaire et métallique, l'or, L'argent, les lingots d'or, les comptes courants bancaires et les comptes d'investissement.

Le seuil imposable de la fortune monétaire est égal à 85 grammes d'or pur ou ce qui lui équivaut en monnaie à la date de l'expiration de l'année ou 595 grammes d'argent pur. L'académie des recherches islamiques a recommandé de prendre en considération le seuil imposable mesuré en or.

Les mesures à prendre pour la fixation de l'assiette de la Zakat de la fortune monétaire et le calcul de son montant sont les suivantes :

1. Fixation de la date correspondante à l'écoulement d'une année après que le seuil imposable de la Zakat de l'argent ait été atteint;
2. Délimitation des rubriques de la fortune monétaire (les actifs) assujetties à la Zakat;
3. Evaluation des rubriques de la fortune monétaire sur la base du cours de marché à la date du paiement de la Zakat;
4. Déduction des engagements immédiatement payables de la fortune monétaire pour arrêter l'assiette de Zakat;
5. Comparaison de l'assiette de Zakat avec le seuil imposable qui équivaut à 85 grammes d'or en cours courant. Si l'assiette atteint le seuil imposable, la Zakat est exigée;
6. Calcul du montant de la Zakat exigée. La Zakat s'obtient en multipliant l'assiette par le taux qui est de 2,5%;
7. Ci-après on trouve le modèle de calcul de la Zakat sur la richesse monétaire pour l'année expirant le / / :

Désignations	Montant Partiel	Montant Total
Eléments de la fortune monétaire :		
• Riyal Saoudien,	xx	
• Dollar Américain (Selon le cour du jour);	xx	
• Livre sterling (Selon le cour du jour);	xx	
• Monnaie en or ou en argent (après détermination du poids ou de la somme);	xx	
• Lingots d'or ou d'argent (après détermination du poids);	xx.....	
•		
• Titres d'investissement (Selon la valeur du marché);	xx	
• Bijoux pour l'investissement s'il y a lieu (selon la valeur du marché);	xx.....	
• L'excédent des bijoux que l'on porte d'ordinaire.	xx	
Total des fonds monétaires soumis à la Zakat		xxx
Déduits : Dettes échues		xxx
• Assiette de la Zakat;		xxx
• Comparé au seuil de la Zakat + - (l'équivalent de 85 g d'or) si le seuil est atteint par l'assiette, la Zakat est exigée :		
• Le montant de la Zakat : assiette x 2.5 % = ... Dinars		xxx

5.2. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des activités commerciales et industrielles

L'activité commerciale a pour objectif l'achat et la vente de produits dans le but d'en tirer profit. Les produits destinés au commerce différent des produits d'appropriation destinés à la

propriété et à l'utilisation personnelle. Ces derniers ne sont pas assujettis à la Zakat.

Les mesures de fixation de l'assiette de la Zakat de l'activité commerciale et le calcul de son montant se font selon les étapes suivantes:

1. Fixation de la date de délimitation de l'année de contribution de la zakat qui peut ou non être celle de l'année financière de l'entreprise ou de la société;
2. Fixation et évaluation des éléments des actifs assujettis à la Zakat comme la marchandise, les créances, les titres de placement et les investissements pour le commerce etc;
3. Fixation et évaluation des éléments des passifs immédiatement déductibles des actifs assujettis à la Zakat;
4. Fixation de l'assiette de la Zakat en déduisant (3) de (2) et en y ajoutant d'autres rentes ; le cas échéant;
5. Fixation du seuil imposable de la Zakat (85 grammes d'or) s'il ya lieu, et s'assurer qu'il est à la norme égale à l'assiette de la Zakat;
6. Calcul du montant de la Zakat : Si l'assiette atteint le seuil imposable.

La Zakat est alors calculée sur la base de 2,5% pour l'année lunaire et 2,577% pour l'année grégorienne.

Nous présentons ci-après un modèle de calcul de Zakat de l'activité commerciale et industrielle (pour l'année expirant le / /)

Désignations	Montant Partiel	Montant Total
Actifs de la Zakat, dont, à titre d'exemple :		
• Marchandises;	xx	
• Créances/effets à recevoir;	xx	
• Investissement à caractère commercial;	xx	
• Trésorerie auprès des banques;	xx	
• Trésorerie : caisse.	xx	
• Déduits (Exigibilité échues) à titre d'exemple;		
• Débiteurs/Effets à payer;	xx	
• Fournisseurs;	xx	
• Dette échues;	xx	
• Débits attendus.	xx	
• Actifs nets soumis à la Zakat;		xxx
• Ajouter : fonds acquis (Al Mal Al moustafad) le cas échéant;		xxx
• L'Assiette de l'activité commerciale;		
• Comparer avec le Nissab (l'équivalent de 85 g d'or) si le Nissab est atteint, la Zakat est calculée comme suit :		xxx
• Montant de la Zakat : Assiette x 2,50% = ...Dinar		xxx

5.3. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des céréales et fruits

Les céréales sont tout ce qui sort de la terre, qui est ensemencé et qui nourrit l'homme, l'animal et les oiseaux ; les fruits sont les produits des arbres. La Zakat des céréales et des fruits est exigible au moment de la récolte et de la cueillette conformément au verset du Coran : "Et acquittez en le droit le jour de la récolte" (Al-an'âm 141).

Sur ce, s'il arrive qu'une céréale ou un fruit produise deux fois par an, il faut payer la Zakat à chaque récolte.

Les mesures de fixation de l'assiette de la Zakat des cultures et des fruits et le calcul de son montant se font selon les étapes suivantes :

1. Mesure de la production brute de la terre soit en nature ou au coût au moment de la récolte;
2. Fixation du coût de production dans le cas où l'on suit l'avis qui prévoit de déduire les frais, sans toutefois dépasser le tiers. Cet avis a été émis lors de la 6eme conférence du Fikh du groupe El Baraka;
3. Fixation de l'assiette de la Zakat des céréales et fruits en soustrayant (2) de (I);
4. Fixation du seuil imposable qui est égal à 653 Kg de blé ou de la nourriture dominante des gens du pays;
5. Calcul du montant de la Zakat comme suit:
   - Cas d'irrigation entraînant un coût : l'assiette de la Zakat x 5%;
   - Cas d'irrigation sans coût : l'assiette de la Zakat x 10%.

Nous présentons ci-après un modèle pour le calcul de Zakat des céréales et fruits.

Titulites	Montant Partiel	Montant Total
Valeur du produit agricole :		
• Sont déduits :		
◆ Dépenses agricoles (ou = au 1/3 de la valeur du produit);	xx	
◆ Frais de culture;	xx	
◆ Impôts et taxes (Etat);	xx	
◆ Autres dépenses relatives au produit agricole	xx	xx
Valeur nette du produit		xxx
Sont déduits : les dettes échues (s'il y a lieu)		xx
• Assiette du produit agricole (céréales : légumes et fruits);		xxx
• Comparée avec le Nissab : 5 Aoussouk ou équivalent (soit 653 Kg de blé, ou autres produits couramment consommés) la Zakat est calculée ainsi:		
Montant de la Zakat :		
• En cas d'irrigation : Assiette x 5% = ... Dinars;		
• Cas de non irrigation : Assiette x 10% = ... Dinars:		
Le montant de la Zakat est distribué en nature		

5.4. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat du bétail (Al An'âm)

Le bétail comporte des chameaux, des vaches et des moutons. Pour qu'il soit assujetti à la Zakat, il doit être destiné à la procréation, à la reproduction et au rendement. Le seuil imposable pour les chameaux est égal à 5, pour les vaches 30 et pour les moutons 40.

Les mesures de fixation de l'assiette de la Zakat du bétail et le calcul de son montant à la fin d'une année écoulée se font comme suit :

1. Fixation du nombre de bétail, en excluant le bétail de labeur et de commerce. (celui-ci est assujettis à un autre calcul) ;
2. Comparaison du nombre au seuil imposable, pas de Zakat si le seuil n'est pas atteint;
3. Fixation de la nature du bétail pour déterminer le montant de Zakat;
4. Fixation de la Zakat exigible conformément aux tableaux établis dans les livres du Fikh.

Nous présentons ci-après un modèle du calcul de Zakat du bétail.

Désignation	Chamaux	Bovins	Ovins
L'ensemble du Bétail	xx	xx	xx
Sont déduits de :			
• Bétail de la bour (exonéré)		x	
• Bétail faisant objet du commerce (calculé autrement) ;	x		
• Assiette de la Zakat	xxx	xxx	xxx
• Comparé avec le Nissal (5 chameaux, 30 têtes de bovins, 40 ovins) si la quantité atteint le Nissab;			
le montant de la Zakat est alors calculé conformément aux tableaux spécifiques dressés à cette fin	x	x	x

5.5. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des ressources minières maritimes et trésors enfouis

Les ressources minières et maritimes comprennent tout ce qu'on extrait de la terre et des mers, des fleuves et des océans et qui a une valeur.

(AR RIKAZ) est tout ce qui est enterré sous la terre : les trésors.

Le seuil imposable des mines et des ressources maritimes est égal au seuil de la monnaie (85 grammes d'or pur). Quant au trésor, il est assujetti à la Zakat quelque soit sa valeur. L'annuité n'est valable ni pour ces ressources ni pour le trésor.

Les mesures de fixation de la Zakat des ressources minières et maritimes et du calcul de son montant s'énoncent comme suit:

1. Fixation du produit de la terre ou de la mer qui est assujetti à la Zakat;
2. Comparaison du produit net au seuil imposable (équivalent de 85 gr de l'or) dans le cas des ressources minières. Quant au trésor il n'a pas de seuil imposable ;
3. Calcul du montant de la Zakat sur la base de 2,5% pour les mines et 20% pour le trésor;

Nous présentons ci-après un modèle de calcul de la Zakat des ressources minières et maritimes.

Modèle de calcul de la Zakat prise sur la richesse minière N°... du.....

Désignation	Montant Partiel	Montant Total
Valeur nette de la richesse minière ou maritime :		
• Valeur nette de la richesse minière ;	xx	
• Valeur nette de la richesse maritime ;	xx	
• Valeur nette de la richesse minière ou celle de la mer		xx
Comparée avec le Nissab (l'équivalent de 85 g d'or) si l'assiette atteint le Nissab, la Zakat est alors calculée comme suit :		
Montant de la Zakat :		
Assiette x 2,5 = ... Dinars		
• La Zakat de la richesse minière (maritime) est calculée après l'achèvement complète de l'extraction du raffinage et de la préparation pour la vente		
• Les dépenses de l'extraction, ne sont pas déduites (missions et services du personnel, matériel ou autres)		

5.6. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat des revenus des exploitations

Les exploitations sont tout ce dont le produit se renouvelle sans que la source ne soit modifiée.

Elles procurent à leurs propriétaires un revenu provenant du loyer d'immeubles, de voitures ou autres.

Ces exploitations en tant que telles ne sont pas assujetties à la Zakat (actifs immobilisés), mais ce sont leurs revenus qui sont assujettis à la Zakat, lorsqu'ils atteignent le seuil imposable après déduction des dépenses effectivement payées et les dettes échues.

La mesure de l'assiette de la Zakat des exploitations s'obtient en déduisant les coûts et les dépenses effectivement payés et les dettes échues des revenus.

Les mesures de la fixation de l'assiette de la Zakat des exploitations et le calcul de son montant se font comme suit:

1. Fixation du revenu brut annuel à la fin de l'année écoulée;
2. Fixation des dépenses afférentes au revenu;
3. Sont déduites : les dépenses échues effectivement pour obtenir les revenus bruts annuels afin de fixer le revenu net assujetti à la Zakat;
4. Sont déduites : les dettes échues ainsi que les coûts des biens propres, s'ils ne sont déjà déduits de l'assiette d'une autre Zakat;
5. Le net de ce qui précède est ajouté à la monnaie et à l'activité commerciale qui n'auront pas été assujetties à la Zakat, pour obtenir l'assiette ;
6. On compare l'assiette obtenue en (5) au seuil imposable qui est égal à 85 gr de l'or et on applique le taux de 2,5%, c'est l'option suivie dans ce guide.

Nous présentons ci-après un modèle pour le calcul de Zakat des exploitations

Modèle de calcul de la Zakat prise sur le Produit des (Exploitations) pour l'année expirant le / /

Désignations	Montant Partiel	Montant Total
• Produit total annuel;		xxx
• Sont déduits;		
◆ Coûts et dépenses liés au produit et effectivement payés		xx
• Sont déduits;		xxxx
◆ Dépenses effectives pour besoins propres;	xx	.....
◆ Dettes échues	xx	
Assiette de la Zakat prise sur le produit des exploitations		xxx
		xxxx
• Sont ajoutés : Les fonds monétaires, les fonds acquis ainsi que l'Assiette commerciale nette si la Zakat de tous ces revenus n'avait pas déjà été payée.		xx
L'assiette de la Zakat		xxx
Comparée avec le Nissab (équivalent de 85 g d'or) si le Nissab est atteint, la Zakat est alors calculée ainsi		
Montant de la Zakat due : L'assiette de la Zakat x 2.5% = ... Dinars;		

5.7. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat du revenu du travail

Les émoluments et assimilés et les salaires ainsi que les revenus des professions libérales et des métiers sont des biens acquis, la Zakat est exigible sur tout ce qui reste de ces revenus à la fin de l'année et qu'il faut ajouter aux autres biens que possède le contribuable, si le Nissab est atteint.

Les mesures de fixation de l'assiette de la Zakat du revenu du travail et du calcul de son montant s'opèrent comme suit:

1. Arrêter le reste du revenu à la fin de l'année après déduction des dépenses effectives et des dettes payées et qui n'auraient pas été déduites d'une autre assiette;
2. Comparer ce qui reste au seuil imposable qui est égal à 85 gr de l'or, afin de savoir si la Zakat est exigible;
3. Le calcul du montant de la Zakat s'obtient en appliquant le taux de 2,5% libérales.

Nous présentons ci-après un modèle de Zakat du revenu du travail.

Modèle de calcul de la Zakat prise sur le produit du travail (rémunération et salaire...) pour l'année expirant le / /

Désignations	Montant Partiel	Montant Total
• Rémunération annuelle totale;	xx	
• Autre ressources de l'année;	xx	
• A déduire		Xx
◆ Dépenses effectivement effectuées pour besoins propres;	xx	
◆ Dépenses effectives pour obtenir le produit du travail;	xx	
◆ Dettes payées;	xx	xx
◆ Net des salaires et des autres ressources;		xx
• Ajouter : autres fonds monétaires non encore soumis à la Zakat.		xx
L'assiette de la Zakat		xxx
• Comparer avec le Nissab (équivalent de 85 g d'or) la Zakat, le cas échéant, est alors calculée ainsi :		
Montant de la Zakat dû : Assiette x 2.5% = ... Dinars		

5.8. Modèle de mesure et de calcul de la Zakat du revenu des professions libérales

Les mesures de fixation de l'assiette de la Zakat du revenu des professions libérales sont les suivantes :

1. Fixation d'une date pour le calcul de la Zakat, par exemple la fin de l'année financière;
2. Arrêt et fixation des revenus de la profession du début à la fin de l'année;
3. Fixation des coûts et dépenses effectivement déboursés pour l'obtention des revenus ;
4. Fixation des coûts des besoins essentiels du contribuable et des siens, déjà effectués durant l'année ;
5. Fixation des dettes remboursées durant l'année, s'il y a lieu;
6. Fixation de l'assiette de la Zakat en déduisant (3,4,5) de (2);
7. Comparaison de l'assiette de la Zakat et du seuil imposable (85 g d'or);
8. Calcul du montant de Zakat en appliquant le taux de 2,5% si le Nissab est atteint.

Modèle de calcul de la Zakat prise sur le produit des professions libérales pour l'année expirant le //

Désignations	Montant Partiel	Montant Total
• Produit total de l'année;		xx
• A déduire		
• Coûts de l'exercice de la profession;	xx	
• Coûts des besoins propres (y compris ceux en charge) effectivement dépensés;	xx	xx
• A déduire : les dettes remboursées;		xx
L'Assiette de la Zakat;		xx
• Comparée avec le Nissab (équivalent à 85 g d'or) la Zakat est, le cas échéant; calculée ainsi :		
Montant de la Zakat dûe : Assiette x 2,5% : .....Dinars		

SIXIEME CHAPITRE

Cas pratiques pour le calcul de la Zakat prise sur les activités industrielles et commerciales.

Cas N°1: Cas pratique pour calculer la Zakat d'une entreprise industrielle commerciale appartenant à une personne; ci-joint le budget de l'entreprise de M'Tourtanmi pour la fabrication et le commerce des cuirasses pour l'année qui se termine le 30 Di-lhujja 1414.

MT Total	Montant Partiel	Valeurs d'Actif	Montant Total	Montant Partiel	Valeurs de Passif
		Valeurs immobilières			Droits de propriété
	20.000	Immobilières pour l'exploitation;		50.000	Capital
54.000	34.000	Immobilières pour le revenu;		20.000	Du propriétaire de l'établissement
11.000		Investissements de longue durée	81.000		Bénéfices de l'année
		Valeurs d'exploitation et disponibles	6.000		Dotations
	23.000	Marchandise;	15.000		Dettes à long terme
	2.000...	Crédit documentaire pour achat de matières premières			Passif exigibles
	7.000	Débiteurs		5.000	Créanciers
	7.000	Effets de commerce (à recevoir)		3.000	effets à payer
	6.000	Titres financiers à but lucratif		3.000	Dette à court terme + intérêt
	1.000	Recettes diverses échues		3.000	Découvert + intérêt (Banque)
	2.000	Recettes immobilères échues		1.000	Avances tiers (clients)
	2.000	Dépôts aux banques;		1.000	Recettes avancées des tiers?
	3.000	Comptes courants bancaires;		2.000	Impôts et taxes
	2.000	Monnaies en or		1.000	Primes d'assurances (tiers)
	1.000	Caisse;		2.000	Frais échus
56.000		Frais sur le revenu Reportés		2.000	Autres soldes créditeurs
	2.000	Frais de 1er établissement;	23.000		
4.000	2.000	Frais avant exploitation			
125.000			125.000		

ECLAIRCISSEMENTS SUR LA LISTE DES RUBRIQUES DE LA POSITION FINANCIERE EN VUE DU CALCUL DE LA ZAKAT

1. Les actifs fixes comprennent quelques immeubles achetés pour être loués à autrui dont la valeur est égale à 34.000 dinars. Le loyer annuel est égal à 2.000 dinars en Moharram 1416 de l'année suivante. Ce loyer figure parmi les revenus échus, dans le budget.
2. Les investissements à long terme représentent des actions acquises à fin de rente.
3. La valeur courante des titres financiers à fin de commerce est évaluée à 5.000 dinars y compris ses rentes;
4. L'analyse du numéro de la marchandise permettant le calcul de la Zakat se présente comme suit :
   - Le produit fini à 9.000 dinars est évalué en valeur courante y compris les matières brutes et les matières annexes;
   - Les travaux en cours à 5.000 dinars sont évalués en valeur courante, y compris les matières brutes et les matières annexes;
   - Les matières premières et les dépôts 3.000 dinars sont évalués en valeur courante au lieu où elles se trouvent ;
   - Marchandises en route à 3.000 dinars évaluées en valeur courante au lieu de sa présence.
5. L'entreprise a ouvert un crédit documentaire pour l'achat de matières brutes évaluées à 2.000 dinars.
6. La ligne "débiteurs" comprend 1 .000 dinars de dettes non recouvrables ; les effets de commerce comprennent une lettre de change douteuse d'une valeur de 2.000 dinars.

7. Les revenus échus et recouvrables, comprennent 1.000 dinars de revenus divers et 2.000 dinars de revenus de l'immobilier;

8. La part à rembourser du crédit à long terme est égale à 3.000 dinars;

9. Des provisions ont été Constituées pour engagements de prime de départ et d'indemnités et amendes;

10. Des intérêts cumulés en contre partie du découvert d'une valeur de 1 .000 dinars et 1.000 dinars d'intérêts sur crédits à court terme sont dûs à l'entreprise;

11. Assurances pour clients sur des travaux finis et immédiatement remboursables;

12. D'autres soldes créditeurs représentant des droits échus pour des administrations

13. Le gramme d'or est évalué à 4 dinars.

A la lumière des renseignements et des explications qui précèdent, la liste de Zakat se présente comme suit:

La liste des éléments du calcul de la Zakat des fonds :

De l'entreprise TARTAMPION pour l'année close à la date du 30/12/1415H.

A la lumière des explications, informations et éclaircissements contenues dans la liste des éléments de la position financière de l'entreprise, le calcul de la Zakat des fonds selon cette liste comme suit:

Désignation	MT Partiel	MT Partiel	Observations
I. Les actifs assujettis à la Zakat :			
• Les revenus nets des actifs immobilisés acquis à but lucratif	2.000		
• Les revenus nets des placements en actions et obligations en vue d'en tirer profit;	1.000		
• Les placements en actions et obligations à fin de commerce et rente ;	5.000		
• La marchandise finie ;	9.000		
• La marchandise ou les travaux en cours ;	5.000		
• Les matières premières et dépôts ;	3.000		
• La marchandise en route et la marchandise en consignation ;	3.000		
• Les crédits documentaires pour l'achat des bruts ;	2.000		
• Les créances recouvrables ;	6.000		
• Les effets à recevoir recouvrables ;	5.000		
• Les revenus échus recouvrables ;	1.000		
• Les dépôts aux banques et leurs rentes ;	2.000		
• Les comptes courants aux banques ;	3.000		
• L'or et l'argent et assimiliés ;	2.000		
• Espèces en caisse ;	1.000		
Total des actifs assujettis à la Zakat		50.000	
II. Sont déduits : les passifs déductibles :			
• La part à rembourser des crédits à long terme ;	3.000		Seulement la part à rembourser
• Créditeurs et comptes courants créditeurs ;	5.000		
• Les effets à payer ;	3.000		

Désignation	MT Partiel	MT Partiel	Observations
• Crédits à court terme ;	2.000		
• Découvert sur compte bancaire ;	2.000		
• Avances des clients sur compte d'importation des marchandises ;	1.000		
• Paiements sur des services non encore rendus ;	1.000		
• Impôts et taxes à payer ;	2.000		
• Assurances des clients à rembourser ;	1.000		
• Frais échus ;	2.000		
• Droits d'autrui échus ;	2.000		
• Provisions pour encouragements tels que les indemnités, les amendes, les départs et le congés ;	6.000		Ne comprennent pas les provisions des dettes douteuses ou provisions pour chute des cours des actions
Total des passifs déductibles		30.000	
L'assiette de Zakat		20.000	
III. Calcul du seuil imposable : = 85 g d'or une fois atteint, la Zakat est exigible	340		A supposer que le cours du gramme est des 4 dinars
IV. Calcul du montant de Zakat = l'assiette de Zakat x le taux de Zakat 20.000 x 2,5%			
V. Répartition du montant de Zakat	500		
Puisque l'entreprise est personnelle, le propriétaire assume la totalité de la Zakat			

NB : Nous avons montré dans le 3ème chapitre les bases de l'évaluation des actifs assujettis à la zakat, et d'une manière générale sur la base de la valeur courante à la date du paiement de la Zakat.

Cas N° 2 : Cas pratique pour le calcul de Zakat d'une société anonyme travaillant dans le domaine des constructions.

Ci-après la liste des constitutions de la position financière de la société du développement urbain (S.A) pour l'année qui s'achève le 30/12/1415.

Montant Total	Montant Partiel	Valeurs d'Actif	Montant Total	Montant Partiel	Valeurs de Passif
		Les actifs immobilisés			Droits de propriété
	100.000	Terrains et immobiliers...		200.000	Capital
	50.000	Outils et matériels;		100.000	Réserves;
	30.000	Voitures et moyens de transport ;		75.000	Primes d'émissions;
	20.000	Mobilier et mise en place		25.000	Bénéfices à reporter;
200.000		Actifs immobilisés nets	400.000		Total des droits de propriété;
100.000		Travaux en cours d'investissement à long terme	200.000		Dettes à long terme;
50.000		investissements à long terme	100.000		Provisions;
		Actifs roulants			Passifs roulants
	70.000	Travaux non agréés		120.000	Créditeurs;
	180.000	Logements		50.000	Fournisseurs;
	100.000	Travaux en cours ;		30.000	Avances des clients;
	50.000	Dépôts de bruts ;		100.000	Effets à payer;
450.000	50.000	Missions d'emploi;		50.000	Facilités de crédit;
150.000		Débiteurs et effets à recevoir ;		25.000	Intérêts de crédits échus
25.000		Assurances chez autrui ;			
10.000		Revenus échus.		25.000	Autres frais échus
		Monnaie	400.000		
	50.000	Banques			
	100.000	Couverture de lettre de cautionnement			
	50.000	Chèques en attente de recouvrement	100.000		Bénéfices
215.000	15.000	Espèces			
1.200.000			1.200.000		

ECLAIRCISSEMENT SUR LA LISTE DES RUBRIQUES DE LA POSITION FINANCIERE POUR LE CALCUL DE ZAKAT

1. La valeur des terrains et des bruts dans la rubrique "Travaux en cours" est estimée à 75.000 dinars;
2. Les investissements à long terme sont représentés dans des actions lucratives, et n'ont pas encore été recouvrés ;
3. La proportion des bruts et des matières ajoutées aux travaux terminés et non encore accrédités et les unités de logements construits ont atteint 40% et le reste se compose des coûts de salaires et services ainsi que la proportion des bruts dans les travaux en cours est de 20% ;
4. La valeur courante de dépôts de marchandises s'élève à 75.000 dinars et celle des missions à 6.000 dinars;
5. Des dettes et des lettres de change douteuses sont évaluées à 20.000 dinars, ainsi que les assurances auprès d'autrui liées à la réalisation des travaux terminés non accrédités et les revenus échus douteux ;
6. L'amortissement des crédits à long terme est réparti en 7 annuités égales. la première est à payer en Rajab 1414;
7. Les ordres de paiement comprennent des intérêts estimés à 10.000 dinars (avant l'application de la Chari'a);
8. Le capital est réparti en 1 .000 actions. La valeur nominale de l'action est égale à 200 dinars libérés en totalité.

Sur ce qui précède, il est possible de préparer une liste de la Zakat (des fonds) dont la société est exigible et d'arrêter la part de chaque action.

Liste de la Zakat

De la société du développement urbain pour l'année finissant le 30 Dou El Hijja 1415H.

Désignations	Montant Partiel	Montant Total
Les actifs assujettis à la Zakat		
• Travaux en cours ;	75.000	
• Travaux finis non agrées (70.000 x 40%)	28.000	
• Logements terminés (180.000 x 40%)	72.000	
• Logements en cours de construction (100.000 x 20%)	20.000	
• Dépôts bruts (cours du marché)	75.000	
• Débiteurs et effets à recevoir ;	130.000	
• Comptes courants chez les banques ;	50.000	
• Chèques en atteinte de recouvrement ;	50.000	
• Espèces en caisse ;	15.000	
Sont déduits : Les passifs courants		515.000
• Part des dettes ;	50.000	
• Créditeurs ;	120.000	
• Fournisseurs ;	50.000	
• Avances ;	30.000	
• Effets à payer (100.000 - 10.000)	90.000	
• Facilités de crédits ;	50.000	
• Frais échus	25.000	
L'assiette de la Zakat		415.000
Le montant de la Zakat = 100.000x2.5%=2.500 dinars		100.000
La quote-part d'une action de Zakat =(montant de Zakat : le nombre d'actions) = 2.500 : 1.000 = 2.5 dinars		
Si l'on suppose qu'un actionnaire possède 40 actions le montant de Zakat est égal à : 40 actions x 2,5 = 100 dinars		

BIBLIOGRAPHIE SUR LA JURIDICTION ET LA COMPTABILITE DE LA ZAKAT

I. REFERENCES CHOISIES DU FIKH DE LA ZAKAT

1. Le fond koweïtien de financement : "les avis religieux sur les problèmes économiques" Année 1989 chapitre sur la Zakat 2ème édition;
2. Baït Azzakat au Koweït, les avis religieux de Zakat, 2ème édition 1985;
3. Le fond de Zakat au Koweït "les règles de Zakat, serie de vulgarisation N° 3/1992' ;
4. Les décisions de l'académie du Fikh islamique à Jeddah organisation de la Conférence islamique (OCI) ;
5. Les décisions de l'académie du Fikh islamique Mekka. La ligue du monde islamique ;
6. Les décisions de l'Académie des recherches islamiques. La 2ème conférence au Caire 1965 ;
7. Les avis religieux de la 1ère conférence sur la Zakat au Koweit 1984;
8. Les avis religieux émis par les séminaires de l'organisation légiste mondiale de la Zakat. Bait Az-Zakat au Koweï:
   - La 1ère tenue au Caire 1409/1988;
   - La 2ème tenue au Koweït 1409/1988;
   - La 3ème tenue au Koweït 1413/1992;
   - La 4ème tenue à Bahreïn 1414/1994;
   - La 5ème tenue à Beyrouth 1415/1994.
9. Les avis religieux du 6ème colloque de DALLA ELBARAKA tenu à Bahreïn 1410/1990;

10. Le groupe El Baraka "Les avis religieux en économie" 1403-1410: 1981-1990;

11. Dr ABBD E SSETTAR ABOU GHOU DDA et Dr HOUSSEIN SHEHHATIA "Fikh et comptabilité de la Zakat pour les personnes et les sociétés" document de la matière scientifique du projet de calcul de la Zakat par ordinateur en coopération avec Baït Az-Zakat du Koweït la société mondiale Sakhr 1415/1995;

12. Abdellah Nasseh Alouane "les règles de la Zakat à la lumière des quatre rites" Dar.essalam d'imprimerie, d'édition et de traduction 1406/1986;

13. Dr Youssef El Quardaoui "Fiqh de la Zakat" Beyrouth, établissement Rissala;

14. Dr Youssef Kassem "Résumé des règles de la Zakat du commerce et de l'industrie dans le Fikh islamique, le Caire, la maison de la renaissance arabe 1400/1980.

II. REFERENCES CHOISIES SUR LA COMPTABILITE DE ZAKAT

1. Baït Az-Zakat au Koweït "le guide des conseils pour la comptabilité de la Zakat des sociétés" 2ème édition 1413/1993;

2. Baït Az-Zakat au Koweït, "les sessions de formation sur la comptabilité de Zakat des sociétés" pour la période 1413-1415/1995;

3. Dr Housseine Shehata "la comptabilité de la Zakat" Librairie de Takwa, cité Nasr le Caire, édition 1987;

4. Dr Houssein Shehata "Cas pratiques de la comptabilité de la Zakat et de la comptabilité fiscale" librairie Takwa, cité Nsar, le Caire 1992;

5. Dr Sami Ramadane "La comptabilité de la Zakat, dans la

juridiction et dans la pratique" commerce El Azhar au Caire 1414/1994;

6. Dr Sami Abderrahmane Kabil "Zakat des Biens : Zakat des produits du commerce et de l'industrie (Maison d'imprimerie El Wafa, El Mansoura) une vue comptable économique et sociale;
7. D'Sami Najdi Rifai : "La comptabilité de la Zakat" imprimerie mondiale 1991;
8. Dr Chawki Ismail Shehata "La comptabilité de la Zakat (des biens): théorie et pratique" la librairie anglo-egyptienne 1970;
9. Dr Chawki Ismail Shehata "l'application moderne de Zakat" La maison Chorouk Jedda 1397/1977;
10. Dr Chawki Ismail Shehata "L'organisation de la comptabilité de Zakat à l'heure actuelle" Dar Ezzahra de la déclaration, le Caire 1408 H;
11. Dr Issam eddine Mohamed Moutaouali "La comptabilité de Zakat : ses origines scientifiques et pratiques" la maison de la renaissance arabe, le Caire;
12. Dr Mohammed Said Abdessalam "La comptabilité en Islam, étude comparative avec l'application sur la Zakat (des Biens) Dar El Bayane Elarabi, Jeddah, 1402H;
13. Dr Mohammed Kamal Atiya "La théorie de la comptabilité financière dans la pensée islamique" éditions de Bank Faiçal Chypre 1406H;
14. Dr Mohammed kamal Atiya "Le guide de la Zakat" 1ère édition 1411/1991, éditions de la Faculté du Commerce, Université Zakazik;
15. Dr Mahmoud El Morsi Lachine "La comptabilité fiscale avec étude comparative avec l'Islam" éditions de la Faculté de Commerce, Université El Azhar, 1403/1983.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....5

Premier Chapitre : Les règles et les équations comptables de la Zakat.....7

1.1. Les règles comptables de la Zakat des biens 7

1.2. Les équations du calcul de la Zakat des biens 8

Deuxième Chapitre : Les procédures pratiques pour calculer la Zakat.....10

2.1. Comment calculer la Zakat des fonds (argent) 10

2.2. Les outils et les procédés comptables pour calculer la Zakat des fonds.....12

2.3. Tableau des mesures de calcul de la Zakat.....14

Troisième Chapitre : Les procédures pratiques pour calculer la Zakat (Tableau des actifs et ce dont est soumis à la Zakat et les procédés de leur évaluation).....15

3.1. Les immobilisations.....15

3.2. Dépenses liées aux ressources à étaler sur plusieurs années 15

3.3. Investissements de longue durée.....16

3.4. Les marchandises 16

3.5. Clients, effets à recevoir et assurances 18

3.6. Catégories d'avances et débits alternatifs 18

3.7. Catégories trésorerie 19

Quatrième Chapitre : Tableau des passifs avec possibilité ou non de leur déduction de l'assiette assujettie à la Zakat.....20

4.1. Passifs (déductions ou engagement).....20

4.2. Catégories des donations.....21

4.3. Catégories droit de propriété.....21

Cinquième Chapitre : Modèles comptables de mesure et de calcul de la zakat des biens et des diverses activités.....22

5.1. Modèle de mesure et de calcul de la zakat de la fortune monétaire.....23

5.2. Modèle de mesure et de calcul de la zakat des activités commerciales et industrielles 24

5.3. Modèle de mesure de calcul de la zakat des céréales et des fruits.....27

5.4. Modèle de mesure et de calcul de la zakat du bétail (AL AN'AM).....29

5.5. Modèle de mesure et de calcul de la zakat des ressources minières, maritimes et des trésors enfouis.....30

5.6. Modèle de mesure et de calcul de la zakat des revenus des exploitations.....32

5.7. Modèle de mesure et de calcul de la zakat de revenu du travail.....34

5.8. Modèle de mesure et de calcul de la zakat des professions libérales.....36

Sixième Chapitre: Cas pratiques pour le calcul de la zakat prise sur les activités industrielles et commerciales (en tant qu'exemples).....38

- **Cas n°1** : cas pratique pour calculer la zakat d'une entreprise industrielle commerciale appartenant à une personne 38

- ***Cas* n°2** : cas pratique pour le calcul de la zakat d'une société anonyme 43

Bibliographie sur la juridiction et la comptabilité de la zakat.....46

Table des matières.....49